



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau international
d'éducation

UNESCO/BIE/C.63/1/Prov./Rev.+Add.
Genève, 17 janvier 2014
Original : anglais

**SOIXANTE-TROISIÈME SESSION
DU CONSEIL DU BUREAU INTERNATIONAL D'ÉDUCATION**

Genève, 5 - 7 février 2014

PROJET D'ORDRE DU JOUR ET PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTÉ



2

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mercredi 5 février 10h – 13h

1. **Ouverture de la session**
2. **Adoption de l'ordre du jour (UNESCO/BIE/C.62/1/Prov./Rev.) et de l'ordre du jour commenté (UNESCO/BIE/C.62/1/Prov./Add.)**
3. **Election du Président et du Bureau du Conseil**
4. **Activités et budget du BIE durant l'année 2013 (UNESCO/BIE/C.63/2)**

Mercredi 5 février 15h – 18h

5. **Programme d'activités et budget du BIE pour 2014 (UNESCO/BIE/C.63/3)**
6. **Rapport oral sur l'état d'avancement de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula (Vue d'ensemble, Stratégie et programme de travail 2012-2017, Structure organisationnelle et du personnel, Gouvernance). (UNESCO/BIE/C.63/Inf.3)**

Jeudi 6 février 10h – 13h

7. **Stratégie de mobilisation des ressources et de communication (UNESCO/BIE/C.63/Inf.4)**
8. **Révision des statuts du BIE (UNESCO/BIE/C.63/Inf.5)**

Jeudi 6 février 15h – 18h

9. **Plan global pour le dialogue politique et la CIE (UNESCO/BIE/C.63/Inf.6)**
10. **Le suivi des recommandations de l'évaluation de l'IOS des instituts de catégorie 1 (UNESCO/BIE/C.63/Inf.7)**

18h – 20h Cocktail

Vendredi 7 février 10h – 13h

11. **Dates de la 64^e session du Conseil du BIE**
12. **Questions diverses**
13. **Adoption des décisions de la 63^e session (UNESCO/BIE/C.63/Decisions/Prov.)**
14. **Clôture de la 63^e session**

PROJET D'ORDRE DU JOUR COMMENTÉ

La 63^e session du Conseil du BIE se tiendra au Bureau international d'éducation, 15 route des Morillons, 1218 Le Grand-Saconnex, Genève.

Elle débutera le mercredi 5 février 2014 à 10h et il est prévu qu'elle se termine le vendredi 7 février 2014 à 13h.

L'horaire de travail de la session sera le suivant : mercredi 5 février et jeudi 6 février de 10h à 13h et de 15h à 18h, et vendredi 7 février de 10h à 13h.

Mercredi 5 février de 10h à 13h

1. Ouverture de la session

La session sera ouverte le mercredi 5 février à 10h par S.E. M. Ole Briseid (Norvège), Président du Conseil du BIE.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre du jour commenté

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.63/1/Prov./Rev. + Add.

L'avant-projet d'ordre du jour a déjà été présenté le 4 septembre 2013 au Bureau du Conseil qui l'a commenté. Ce projet a été préparé conjointement par le Président du Conseil du BIE et le Secrétariat du BIE. Conformément à son Règlement intérieur (section IV, article 4, par.5), « *Après l'adoption de l'ordre du jour le Conseil, peut, au cours d'une session, modifier l'ordre des questions inscrites à l'ordre du jour ou ajouter ou supprimer des questions. La majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour ajouter ou supprimer une question au cours d'une session.* ».

Voir projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.63/Décisions/Prov.

3. Election du Président et du Bureau du Conseil

Après l'élection des 6 nouveaux membres du Conseil qui s'est déroulée au cours de la 37^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (voir la nouvelle composition du Conseil en annexe), le Conseil doit choisir son nouveau bureau pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que tout organe subsidiaire qu'il jugera utile de constituer. Conformément aux statuts du BIE (section II, article IV, par. 5): « Le Conseil élit son bureau composé d'un président et de cinq vice-présidents, ressortissants des six groupes régionaux. » Le bureau est élu pour une période de deux ans ; ses membres sont rééligibles, mais ne peuvent conserver leur siège plus de quatre ans. Pendant le dernier exercice biennal, le bureau était composé de représentants des États membres suivants :

- Président. Groupe I (Europe occidentale et Amérique du Nord) : Norvège
- Vice-Présidents : Groupe II (Europe centrale et orientale) : Géorgie
- Groupe III (Amérique latine et Caraïbes) : République dominicaine
- Groupe IV (Asie et Pacifique) : Malaysia
- Groupe Va (Afrique) : Nigeria
- Groupe Vb (États arabes) : Bahrein

La Norvège, la Géorgie et la République dominicaine ne sont plus membres du Conseil. Les groupes électoraux devraient tenir des consultations à l'avance afin de désigner un nouveau Président fort et consensuel.

4. Activités et budget du BIE durant 2013

DOCUMENTS : UNESCO/BIE/C.63/2 Rapport de la Directrice et UNESCO/BIE/63/Inf.2 Comptes pré-définitifs 2013.

- La Directrice présentera les points saillants du rapport d'activités en 2013.
- Le Conseil débattera du rapport d'activités réalisées en 2013.
- La Directrice et/ou les coordonnateurs des programmes répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du rapport d'activités 2013.
- Le Conseil procédera à l'approbation des comptes provisoires 2013.

Voir projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.63/Décisions/Prov.*

Mercredi 5 février de 15h à 18h

5. Programme d'activités et budget du BIE pour 2014

DOCUMENT : UNESCO/BIE/C.63/3 Rapport de la Directrice

- La Directrice présentera les propositions pour un programme d'activités, ainsi que le projet de budget pour 2014.
- Le Conseil discutera des propositions pour les programmes en 2014.
- La Directrice et/ou les coordonnateurs des programmes répondront aux questions du Conseil.
- Le Conseil procédera à l'approbation du programme d'activités pour 2014.
- Approbation du budget pour 2014.

Voir projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.63/Décisions/Prov.*

6. Rapport oral sur l'état d'avancement de la Stratégie visant à faire du BIE un Centre d'excellence en matière de curricula (Vue d'ensemble, Stratégie et programme de travail 2012-2017, Structure organisationnelle et du personnel, Gouvernance). (UNESCO/BIE/C.63/Inf.3)

La Directrice présentera les progrès de la mise en œuvre de la Stratégie et développera les priorités du Programme. Elle présentera également la structure organisationnelle et du personnel ainsi que les changements dans la gouvernance du BIE

La Directrice présentera également le Rapport du Conseil du BIE sur les activités du Bureau international d'éducation (2012-2013) présenté par le Président du Conseil lors de la 37^e session de la Conférence générale.

Le Conseil sera alors invité à débattre de ces questions.

Voir projets de décisions dans le document : *UNESCO/BIE/C.63/Décisions/Prov.*

Jeudi 6 février de 10h à 13h

7. Stratégie de mobilisation des ressources et de communication
(UNESCO/BIE/C.63/Inf.4)

La Directrice présentera la stratégie de mobilisations des ressources et de la communication.

Le Conseil sera alors invité à examiner le document.

Voir projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.63/Décisions/Prov.

8. Révision des statuts du BIE

La Directrice présentera la révision des statuts du BIE et les autres textes du « Recueil des textes fondamentaux » (Juin 2000).

Le Conseil sera invité à examiner le document.

Voir projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.63/Décisions/Prov.

Jeudi 6 février de 15h à 18h

9. Plan global pour le dialogue politique et la CIE (UNESCO/BIE/C.63/Inf.6)

La Directrice présentera le Plan global pour le dialogue politique et la CIE, ensuite le Conseil sera invité à poursuivre l'examen.

Voir projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.63/Decisions/Prov.

10. Le suivi des recommandations de l'évaluation de l'IOS des instituts de catégorie 1 (UNESCO/BIE/C.63/Inf.7)

La Directrice présentera le suivi des recommandation de l'évaluation réalisée par l'IOS..

Le Conseil sera alors invité à discuter le document.

Voir projets de décisions dans le document : UNESCO/BIE/C.63/Decisions/Prov.

18h -20h Cocktail

Vendredi 7 février de 10h à 13h

11. Dates de la 64^e session du Conseil du BIE

12. Questions diverses

13. Adoption des décisions de la 63^e session

DOCUMENT: UNESCO/BIE/C.63/Décisions/Prov.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil du BIE (IV, section XI, article 22), qui prévoit que « *le Conseil approuve à chaque session le texte des décisions adoptées au cours de la session* » et que « *le texte est publié dans le mois qui suit la fin de la session* », le Conseil est invité :

- à examiner le texte du projet de décisions de la 63^e session ;
- à l'adopter ;
- à demander au BIE de publier le texte d'ici à la fin février 2014.

14. Clôture de la 63^e session